



Terre de talents

Cinéma Jacques Prévert

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 18 MARS 2024
- affiché en mairie le 18 MARS 2024
- notifié le 18 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/094

Objet : Ajout d'un tarif pour un dispositif scolaire local d'éducation à l'image pour l'école Maternelle du Barceleau

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/0029 qui adopte les tarifs municipaux pour la saison culturelle 2023-2024 ;

Considérant que l'école Maternelle du Barceleau participe à un Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif (PACTE) et sollicite dans ce cadre le cinéma Jacques Prévert pour trois séances de cinéma, le 26 janvier, 8 mars et 26 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient de définir un tarif d'entrée pour ce nouveau dispositif ;

DECIDE

Article 1

D'appliquer lors des 3 séances, le 26 janvier, 8 mars et 26 avril 2024 au cinéma Jacques Prévert, un tarif de 2 euros par élève de l'École Maternelle du Barceleau.

Article 2

Les recettes seront inscrites au budget 2024.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 06 mars 2024

Clovis CASSAN

Maire des Ulis